

De M. le Maire de la commune de la Voulte sur Rhône,

À l'ensemble des conseillers municipaux,

À la Voulte-sur-Rhône, Le 29/05/2024,

# CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Chers (ères) Collègues,

Je vous convie à la prochaine réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui se tiendra le :

## Mardi 4 Juin à 18H30 en salle du Conseil Municipal

#### L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance (10/04/2024) ;
- 2. Information sur les décisions municipales ;
- 3. Finances:
  - a. Subventions aux associations Sports;
  - b. Subventions aux associations Enseignement;
  - c. Subventions aux associations Socio-culturelles;
  - d. Subventions aux associations Divers;
  - e. Subvention au CCAS;
  - f. Subvention à la MJC;
  - g. Décision modificative N°1;
  - h. Fixation des tarifs pour la restauration scolaire année 2024/2025 ;

#### 4. **Conventionnement**:

- a. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation thermique du Gymnase Leuleu avec le SDEA;
- b. Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de l'office de tourisme avec le SDEA;
- c. Convention de partenariat avec l'office du tourisme pour la réalisation de visites au château ;
- d. Conventionnement avec l'association LVCA la Voulte Synergie dans le cadre de l'organisation d'une tombola jeu concours ;
- e. Conventionnement avec l'association LVCA la Voulte Synergie dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique.



# 5. Foncier - Projets:

- a. Projet de vente actualisation de l'évaluation de la maison « Martarèsche » ;
- b. Projet « Centre social Pierre Rabhi » modifications.

Je vous prie d'agréer, Chers (ères) Collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Bernard Brottes



Afin de pouvoir les traiter efficacement, je vous serais reconnaissant de me transmettre vos questions par écrit au moins 3 jours ouvrables avant le CM.

\*\*\*

### **POUVOIR**

Vu l'article L.2121-20 du CGCT qui autorise « tout conseiller municipal empêché d'assister à une séance à donner à un collègue de son choix le pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir [...] »

Afin de me représenter à la séance du Conseil Municipal de la commune de la Voulte-sur-Rhône convoqué pour le **mardi 4 juin 2024**,

Et de prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents par procuration.

Fait à Le